

Commune D'ETALLE

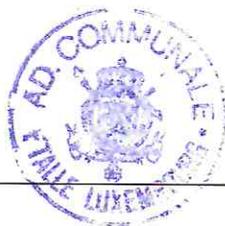
Assemblée du Conseil Communal.

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation :

ART.L 1122-17 – Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

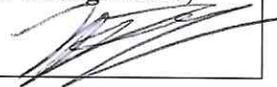
Nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à assister à la séance du conseil qui aura lieu le 14 octobre 2019 à 20 H 00 à Etalle (maison communale).

La Directrice Générale,



Etalle, le 04 octobre 2019

Le Bourgmestre,



ORDRE DU JOUR :

Séance publique

Ores : présentation par Monsieur Musique des éléments suivants

- Charte Eclairage public ORES ASSETS – Adhésion service lumière
- Eclairage public – Remplacement luminaires – Etalle – Année 2020

1. Charte « Province de Luxembourg, Espace étoilé »
2. Approbation devis ORES – Raccordement rue Joseph Weicker
3. Modifications budgétaires n° 1 – Services Ordinaire et Extraordinaire
4. Assainissement de Villers-sur-Semois – Avenant au contrat d'égouttage pour l'assainissement des eaux résiduaires urbaines – Convention d'assainissement rural
5. Zoning de Gantauffet - Achat parcelle – Décision ferme
6. Déclassement excédent de voirie – Rue de la Fontaine à Vance – incorporation de la dite parcelle dans le domaine privé - Vente partie excédent de voirie à Vance
7. Adoption règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal – Modification
8. Adoption procès-verbal séance précédente

Séance à huis-clos

9. Personnel enseignant – Ratifications décisions
10. Engagement d'un agent administration contractuel – Service finances - Désignation